

## Certificat du contrôle de production en usine

## 1164-CPR-ELM021

(version originale en langue française)

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

### Éléments de mur en béton

*Concrete wall elements*

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'élément de mur	Méthode(s) de détermination des propriétés relatives aux exigences essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu"	Béton armé (BA) ou béton précontraint (BP)
Murs pleins	3	BA
Murs sandwichs	3	BA

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**ENTREPRISE GUILLERM**  
**29420 PLOUVORN**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**ENTREPRISE GUILLERM**  
**29420 PLOUVORN**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

**NF EN 14992:2007/A1:2012** et dans les Règles d'application **CE2+/R 12 (2015)**

sous système 2+, sont appliquées et que

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

Ce certificat, délivré pour la première fois le 10 décembre 2010, annule et remplace le certificat renouvelé le 10 décembre 2013 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 09 décembre 2019.

La liste des certificats délivrés par le CERIB est tenue à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 09/12/16  
Révision n° 2



Alberto ARENA  
Directeur de la direction  
Qualité Sécurité Environnement

Établissement : **ENTREPRISE GUILLERM**

à : **29420 PLOUVORN**

**N° 021.003**

---

## **OBSERVATIONS**

---